



## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

**Membres titulaires en exercice : 54**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAV	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN				X	
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT				X	
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN				X	M. Dominique DAVID
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Anita BONNIER			X		
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. Dominique DAVID ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 avril dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

*Economie*

- **Délibération n° 055 : Fonds territorial « Résilience » – adoption d'un avenant à la convention**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 056 : Cession d'une parcelle au groupe AMECO – Parc d'activités de la Gare à Châteaubriant**

M. Dominique DAVID précise que la zone concernée par cette cession est projetée à l'écran. Elle est délimitée en vert. Il ajoute que la diapositive permet de constater l'impact de cette cession sur ce secteur. Il identifie sur la diapositive le Quai des entrepreneurs, le bâtiment dédié à l'IUT dont la construction est presque achevée, puis deux espaces qui pourront aussi être réservés et utilisés, utilement dans le futur, pour le développement de formations complémentaires susceptibles de s'implanter sur ce site. Il précise qu'un grand espace est également disponible. Il situe sur le plan le groupe AMECO qui s'installera sur le deuxième terrain sur la gauche.

M. le Président complète en indiquant qu'il restera un espace disponible à proximité d'AMECO. Il s'agit de la parcelle centrale. Il informe par ailleurs, en ce qui concerne l'IUT, que le bâtiment sera inauguré fin septembre. Il précise que la collectivité est toujours en pourparlers pour accueillir d'autres formations, les bâtiments 2 et 3 devraient pouvoir être réalisés dans les années à venir.

M. Georges-Henri NOMARI précise que le groupe AMECO a failli quitter Châteaubriant. Il se réjouit que la Communauté de Communes ait pu trouver une solution pour maintenir cette entreprise sur le territoire communautaire.

M. Dominique DAVID ajoute qu'eu égard à la diversité des prestations qu'il compte réaliser sur le terrain, ce groupe complète la diversité du tissu économique du territoire.

A la question de M. Yvan MENAGER, M. Dominique DAVID indique que le siège de cette entreprise est basé à Nantes.

**Adoption à l'unanimité.**

*Finances*

- **Délibération n° 057 : Actualisation tarifaire de l'espace aquatique de Derval - DSP Prestalis**

M. Dominique DAVID rappelle que des réunions sous forme de COPIL sont organisées régulièrement avec Prestalis. Elles permettent de regarder les évolutions, les situations, notamment en terme de fréquentation. Il précise que sur Derval, il n'a pas été constaté de baisse de fréquentation avec les tarifs appliqués et de même il n'a pas été remarqué d'impact sur les cours de natation.

Il ajoute que la baisse des tarifs qui aurait pu être envisagée consistait en des baisses de quelques centimes sur les tarifs en vigueur. Il fait ainsi remarquer que la piscine de Derval connaît une fréquentation toujours au niveau attendu et s'en réjouit.

M. Patrick GALIVEL précise, concernant l'espace aquatique Aquachoisel, que cet équipement a enregistré sa 450 000ème entrée le 25 juin. Il souligne la forte fréquentation constatée cette année. Il rappelle qu'en 2023, il a été comptabilisé 63 150 entrées et ajoute que cette année, si les chiffres de fréquentation continuent sur la même tendance, le chiffre de 2023 sera dépassé. Il fait remarquer que l'espace Dauphins est fermé et s'interroge sur une éventuelle incidence sur la fréquentation.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 058 : Nouvelle station libre-service de vélos électriques : sollicitation de l'aide du fonds vert de l'Etat**

M. Jean-Michel CHEVALIER précise que sur la diapositive projetée, la nouvelle station de vélos à assistance électrique est matérialisée en rouge au niveau du Campus Connecté. Il explique que les diapositives suivantes montrent la constitution de la station avec les différents détails de points d'attaches et terminal de paiement, puis l'évolution constante selon les années des locations de vélos, + 73% par rapport à 2022, et 2024 montre une évolution de 30% sur les 5 premiers mois. La nouvelle station pourrait faire progresser cette fréquentation.

**Adoption à l'unanimité.**

M. le Président accueille M. Yves FROMENTIN et Mme Mireille BELLON-CHAMOT qui rejoignent la séance.

- **Délibération n° 059 : Conseil en Energie Partagé : reconduction de la participation de la communauté de communes**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 060 : Approbation de la transformation du Syndicat Mixte Gigalis en Groupement d'Intérêt Public**

M. Patrick GALIVEL rappelle, pour mémoire, qu'il était le représentant de la Communauté de Communes au Syndicat mixte Gigalis. Il informe postuler au poste de représentant au Groupement d'Intérêt Public Gigalis.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 061 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Louisfert**

**Adoption à l'unanimité.**

M. Alain GUILLOIS remercie les conseillers communautaires de cette décision au nom de la commune de Louisfert.

- **Délibération n° 062 : Attribution d'une subvention à Emeraude Cinémas**

Mme Catherine CIRON confirme le partenariat établi avec Emeraude Cinémas sur des actions scolaires à travers notamment le centre de loisirs, mais également l'éducation artistique et culturelle. Elle rappelle que la Communauté de Communes a d'ailleurs été labellisée par le rectorat « 100% EAC », en partie parce qu'elle proposait des actions avec le cinéma et notamment le cinéma d'animation.

**Adoption à l'unanimité.**

**Petite enfance - Jeunesse**

- **Délibération n° 063 : Adoption de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales**

**Adoption à l'unanimité.**

**Prévention et Gestion des déchets**

- **Délibération n° 064 : Rapport d'activités du service de prévention et de gestion des déchets - Année 2023**

M. Rudy BOISSEAU précise qu'à la délibération est annexé un document relatant le fonctionnement dudit service. Il souligne que les chiffres montrent un résultat équivalent à l'année 2022. En effet, en regardant le nombre de tonnes collectées en 2023, soit 24 948 tonnes rapportées par habitant, il est constaté pour 2023 une baisse de 200 g par habitant par rapport à 2022. Les indicateurs 2022 et 2023 sont en effet constants. Il est également relevé sur les déchetteries une légère hausse. Il conviendra de s'interroger sur le déport du porte à porte vers les déchetteries.

Concernant le refus de tri, il indique une légère amélioration et rappelle que le refus de tri correspond aux erreurs de tri dans la poubelle au couvercle jaune ou dans le sac jaune. Il indique que des caractérisations sont réalisées dans l'année afin de vérifier si le tri est correctement effectué. Il informe que ce refus de tri s'améliore mais il convient de ne pas trop se réjouir. En regardant le chiffre de 2022, qui était de 20,49, on atteint pour l'année 2023, 19,22. Il précise que dans les sacs jaunes et les poubelles jaunes, chaque concitoyen peut y mettre tous les emballages plastiques. Toutefois, il informe que 20% de ces plastiques ne trouvent pas de filière de recyclage par la suite. En effet, au niveau de l'État français, aucune société ne peut recycler. Des questions peuvent surgir au regard de ces stagnations d'évolution de la production des déchets malgré toutes les actions menées au quotidien par les ambassadeurs du tri et tous les agents du service de prévention et gestion des déchets des déchets qui travaillent sur des thèmes comme le tri des déchets, le gaspillage alimentaire, la valorisation des déchets ou éco-consommation et réemploi. Il souligne que le territoire est loin des objectifs de la délibération adoptée en 2023 sur le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, qui prévoyait sur l'ensemble des 26 communes, une réduction des déchets à 6 ans, entre 2023 et 2028, de 15%.

A ce jour, il constate malheureusement que la production de déchets reste étale malgré une reprise de la distribution de composteurs. Depuis 2012 jusqu'à 2023, 3782 composteurs ont été distribués et pour la seule année 2023, ce sont 498 composteurs qui ont été commandés.

Il souligne qu'il conviendra d'être vigilant sur le traitement et la gestion des déchets et sur la production des déchets malgré les actions mises en place. Toutefois, il fait remarquer que la diminution des déchets repose essentiellement sur chaque citoyen, Il dresse un constat négatif en l'absence de réduction des déchets proprement dite sur 2023, par rapport à 2022.

M. Jean-Noël BEAUDOIN demande si les 25 000 tonnes concernent l'ensemble du territoire communautaire.

M. Rudy BOISSEAU répond par l'affirmative et précise que depuis l'année dernière, un seul rapport d'activité a été établi contrairement aux années précédentes où un rapport était réalisé pour chacun des systèmes.

M. Jean-Noël BEAUDOIN indique qu'il aurait pu être intéressant d'avoir connaissance de la différence entre les deux systèmes.

M. Rudy BOISSEAU indique qu'il y a certainement des améliorations à apporter aux deux systèmes. Concernant le système adopté sur l'ancien secteur de Derval, un chiffre l'interpelle sur 2023. La présentation des bacs par les usagers sur l'ex secteur de Derval en 2023 est de 15,39 %. Ce chiffre est encore plus faible que celui de l'année 2022, ce qui indique que les bacs sont de moins en moins présentés. Suite à ce constat, il peut être déduit que les composteurs sont plus utilisés, que les foyers ont changé leurs habitudes d'achat, dans la consommation ou dans les actes au quotidien. Il se félicite grâce à l'action de M. le Président, que le territoire ait pu conserver les deux systèmes car il considère qu'ils sont adaptés à une géographie bien particulière, celle de Derval et celle de Châteaubriant. Il indique qu'il faudra veiller à améliorer les deux systèmes.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

## Environnement

### - Délibération n° 065 : Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

M. Sébastien CROSSOUARD propose la diffusion d'un court diaporama qui illustre la position de la collectivité en termes de production d'énergies renouvelables. Il présente la première slide qui récapitule l'ensemble des productions d'énergies renouvelables réparties sur le territoire intercommunal. Sur l'intercommunalité, 79 éoliennes sont en service, 8 en projet, 7 unités de méthanisation sont en service et 4 en projet, une centrale solaire thermique est en service et 8 centrales solaires photovoltaïques sont en projet. Ces équipements sont répartis sur tout le territoire.

Il précise par ailleurs que la production d'énergies renouvelables a été multipliée par plus de 5 sur le territoire de la Communauté de Communes en 14 ans. En 2008, le territoire était à 74 gigawatts et est passé à plus de 395 gigawatts en 14 ans. Sur le diagramme suivant, il explique que cette production d'énergie provient principalement à 70% par l'éolien, 14,2% par la méthanisation, 9,4 % par le bois énergie et puis 3,3 % par les pompes à chaleur et le solaire photovoltaïque et 0,4 % par le solaire thermique.

Concernant la couverture de la consommation d'énergie finale par la production d'énergies renouvelables, il indique que le territoire est passé de 6,2 % en 2008, à 35,1%.

La consommation d'énergie finale a légèrement baissé puisqu'elle était à 1 194 gigawatts en 2008 et à ce jour, elle est à 1 125. Par contre, la part d'énergie renouvelable a beaucoup augmenté. Le territoire est classé 2ème pour la couverture de sa consommation d'énergie par la production d'énergies renouvelables en région des Pays de la Loire. Il précise que seul un petit territoire au Sud Vendée s'est classé premier. La Communauté de Communes a toutefois un taux de couverture de 35,1% et donc se situe deuxième parmi les 71 EPCI de la région. La Communauté de Communes est également classée 4ème pour la production d'énergies renouvelables en région des Pays de la Loire et 4ème après Nantes, Angers, Le Mans.

Il souligne qu'avec une production de plus de 395 gigawatts, la Communauté de Communes est le premier territoire sur toute la région en production d'énergie éolien. La collectivité est également classée 4ème pour la production d'énergie par méthanisation. Il souligne que les chiffres présentés concernent l'année 2021 et que d'autres installations d'unités de méthanisation ont été construites depuis. Il indique que le territoire avait une production de 56 gigawatts en méthanisation.

Il fait le constat que le territoire est bien placé en termes de production d'énergies renouvelables. Il précise par ailleurs que le dossier contient toutes les cartes décidées par chaque commune et que le Conseil Communautaire doit seulement les porter à connaissance sans donner un avis.

M. Jean-Noël BEAUDOIN indique avoir travaillé sur ce dossier avec des collègues de la municipalité. Il fait remarquer que chacun ne possède pas les compétences et connaissances nécessaires et que chaque commune n'a pas le même historique. Selon lui, il aurait été intéressant d'en échanger lors de la commission environnement de la Communauté de Communes afin que chacun puisse s'exprimer sur son ressenti au niveau de l'éolien, la méthanisation ou le photovoltaïque avec pour objectif d'avoir des cartes un peu plus homogènes.

M. Sébastien CROSSOUARD rappelle la tenue d'une commission environnement en juin dernier lors de laquelle ce sujet a été évoqué. Il précise qu'à cette période, toutes les communes n'avaient pas délibéré sur le sujet et qu'il était impossible d'échanger sur ce dossier plus en détails. Il souligne également le calendrier contraint imposé par les services de l'Etat qui a obligé à tenir les délais.

M. Jean-Noël BEAUDOIN fait observer qu'il ne critique pas la démarche. Il a eu connaissance du calendrier et n'était pas tout à fait d'accord avec ce que demandaient les services de l'Etat. Il considère que les petites communes n'ont pas forcément des agents compétents pour traiter ce type de sujet. Il explique qu'il a travaillé sur ce dossier sans avoir plus de compétences que n'importe qui dans l'assemblée pour trouver les opportunités d'installation des différents systèmes de production d'énergie. Il précise qu'il aurait été intéressant de partager en amont avec d'autres personnes au sein de la Communauté de Communes qui auraient pu avoir ces compétences.

M. Sébastien CROSSOUARD informe avoir participé à une réunion à la Préfecture au mois de novembre 2023 pour lancer cette dynamique. Comme il l'a déjà indiqué, la préfecture a imposé que toutes les délibérations des communes soient prises avant l'été. La Communauté de Communes a conseillé au mieux les communes. En effet, le service de Michel EVAIN était à la disposition de toutes les communes, beaucoup d'entre elles l'ont d'ailleurs contacté. Par ailleurs, il conçoit que les outils informatiques mis à disposition par la Préfecture n'étaient pas très simples d'utilisation quand ces derniers fonctionnaient. Il souligne que pour autant, la grande majorité des communes a réussi à travailler. Il rappelle que la Préfecture demande une concertation en Conseil Communautaire. Ce dernier n'a pas pour rôle de revenir sur une décision d'une commune.

M. Jean-Noël BEAUDOIN souligne que le but de son intervention était de dire que ce dossier aurait pu être travaillé en amont en sachant qu'aujourd'hui il faut travailler sur produire plus, et peut être qu'un jour, il faudra que l'État apporte son aide pour consommer moins. Il estime qu'il s'agira d'une des questions centrales. Il fait observer que chacun s'accorde à dire qu'il faut produire plus d'énergies vertes mais il sera aussi indispensable que l'État aussi apporte son accompagnement pour apprendre à consommer moins.

M. Sébastien CROSSOUARD approuve ces propos et précise qu'il conviendra également que les systèmes de production d'énergies renouvelables soient partagés sur tout le territoire et pas seulement sur les territoires ruraux.

M. Hervé de TROGOFF se dit surpris de l'absence de méthaniseur sur la commune de Marsac sur Don en soulignant qu'il en existe un depuis 2 ans.

M. Sébastien CROSSOUARD rappelle que les chiffres datent de 2021 et qu'il a précisé précédemment que la Communauté de Communes a connaissance de l'installation et du fonctionnement de ces systèmes de production depuis 2021.

**Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la tenue d'un débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.**

- **Délibération n° 066 : Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif - Année 2023**

M. Sébastien CROSSOUARD présente les principaux chiffres du rapport. Il indique que les contrôles de bon fonctionnement continuent d'être réalisés sur l'ensemble du territoire. 652 ont été réalisés en 2023. Le nombre d'installations d'assainissement collectif continue de croître puisqu'il en est découvert dans chaque commune et à chaque session de contrôle. Le nombre d'installations est désormais de 9 700 et devrait atteindre la barre des 10 000 assez rapidement. Il explique par ailleurs que 256 contrôles de conception ont été réalisés, et 191 contrôles de réalisation effectués. Il présente ensuite le nombre de contrôle de bon fonctionnement en faisant observer que dans le cadre d'une vente d'un bien, une demande obligatoire doit être effectuée par le propriétaire afin de démontrer si le système répond aux normes.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 067 : Présentation des rapports d'activités du Syndicat Mixte labellisé Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine, du Syndicat Chère-Don-Isac et du Syndicat de Bassin de l'Oudon - Année 2023**

M. Sébastien CROSSOUARD indique que les rapports d'activité complets ont été intégrés dans le dossier transmis aux Conseillers Communautaires. Il ressort quelques chiffres importants sur Eaux & Vilaine réalisés en 2023 sur notre territoire. Il précise que Eaux & et Vilaine couvre 11 000 km<sup>2</sup> et que la Communauté de Communes ne représente qu'une petite partie de ce grand bassin versant.

Il rappelle en 2023, la réalisation des confortements de retenues existantes, la promotion des inondations sur la Chère, notamment à Soudan. Les événements survenus très récemment confirment la nécessité de réaliser ces travaux pour un montant de 370 000 €. Il souligne le fait que ces travaux ont réellement joué leur rôle la semaine dernière. Il a une pensée pour toutes les communes qui ont été touchées.

Les communes les plus impactées sont les suivantes : Villepôt, Issé, Erbray, Soudan, Châteaubriant. M. Sébastien CROSSOUARD indique que la Communauté de Communes travaille sur le dossier de Villepôt, avec Eaux & Vilaine. Il informe qu'une concertation est lancée avec les propriétaires et les habitants avec pour objectif de prévenir ces inondations. Il fait observer par ailleurs que les concertations prennent du temps. Il faut réussir à convaincre les propriétaires de réaliser des aménagements financés par la collectivité. Ces démarches prennent du temps. Il annonce qu'une nouvelle réunion est prévue la semaine prochaine et espère que celle-ci va permettre de faire avancer les décisions. Il rappelle par ailleurs, une opération très importante, mise en avant par Eaux & Vilaine, il s'agit du dispositif « Alabri ». Il explique qu'il s'agit de diagnostics gratuits qui définissent la nature des travaux à mener sur les habitations ou les entreprises de moins de 20 salariés. Une aide aux travaux est apportée à hauteur de 80% pour les particuliers, dans la limite de 36 000 euros et de 50% de la valeur vénale. Une aide aux travaux à hauteur de 20% est accordée pour les commerçants et entrepreneurs de moins de 20 salariés, dans la limite également de 10% de la valeur vénale du bien. Il précise que 12 diagnostics ont été produits et une opération réalisée. Il précise que la plupart des diagnostics conclus à l'installation de batardeaux et de clapets anti retour sur l'évacuation des eaux usées.

Il insiste sur la nécessité pour chaque foyer d'accepter de faire réaliser ces diagnostics. En effet, le diagnostic n'engage pas et il est gratuit. Selon lui, toutes les personnes qui ont été inondées récemment, devraient être incitées à réaliser le diagnostic. Il précise que le chiffrage sera réalisé par le diagnostiqueur mais qu'en règle générale les travaux d'installation de batardeaux et de clapets sont peu élevés. Il souhaite que chacun puisse se saisir de ces opportunités.

A la question de M. Jean-Noël BEAUDOIN, M. Sébastien CROSSOUARD précise que ce dispositif sera reconduit pour un an. Des discussions sont en cours avec Eaux & Vilaine à ce sujet. Il souligne que les événements récents vont favoriser la poursuite de ce dispositif. Concernant Eaux & Vilaine, il précise que la Communauté de Communes lui a délégué la compétence prévention des inondations. S'agissant du bassin du Semnon, Eaux & Vilaine a la compétence GEMA, gestion des milieux aquatiques. Il présente à l'écran un exemple de reméandrage du ruisseau du moulin à eau à Rougé avec une amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité, une réduction de la vitesse d'écoulement lors des pluies intenses pour un montant de travaux de 76 145 €. L'autre exemple porte sur l'effacement de l'étang le Bardel à Noyal sur Brutz et la restauration de zones humides pour un coût de travaux de 439 000 €.

Concernant le Syndicat Chère-Don-Isac, il indique la réalisation d'inventaires bocagers qui ont été poursuivis sur cinq communes : la Chapelle Glain, la Meilleraye de Bretagne, Louisfert, Mouais, Ruffigné et Saint Julien de Vouvantes. Ce sont au total 11 km de haies bocagères qui ont été plantées sur 10 communes différentes : Derval, Erbray, Jans, la Chapelle Glain, Marsac sur Don, Moisdon la Rivière, Rougé, Saint Julien de Vouvantes, Soudan et Sion les Mines. Egalement, 7,8 km de restauration de lits mineurs de ruisseau ont été réalisés sur 4 communes : Derval, la Chapelle Glain, Moisdon la Rivière et Lusanger. Il précise que la lutte contre les plantes invasives est toujours en cours et que l'arrachage de la jussie sur le Don à Jans et de la Crassule et la myriophylle sur la Chère à Châteaubriant a été effectué.

Pour ce qui est de la lutte contre les plantes invasives, il signale qu'il existe à ce jour de nouveaux dispositifs pour empêcher la prolifération de ces plantes lesquels ont été testé dans le centre de la France et qui est apparemment très encourageant. Il informe qu'un test est réalisé sur le Don aujourd'hui à hauteur de Guémené Penfao. L'intervention consiste à resserrer le lit par des pieux qui sont enfoncés dans le lit en limite d'invasion de la jussie et de planter le long de ces pieux des espèces telles que le saule par exemple qui évolue très bien en milieu humide. Il souligne que la jussie ne se développe pas à l'ombre. Les saules en se développant très vite vont ainsi faire mourir la jussie. Il souligne que l'arrachage n'est pas la solution et que ces dispositifs sont vraiment encourageants pour l'avenir.

M. Sébastien CROSSOUARD explique que les saules sont retenus par une barrière de pieux et ne sont plantés que d'un côté. Il propose que lors de la prochaine commission environnement, soit exposé un retour d'expérience de ce dispositif.

Concernant les diagnostics agricoles, 9 exploitations en ont bénéficié réparties sur 5 communes : Châteaubriant, Issé, Rougé, Sion les Mines et Soudan. Pour ce qui est des animations scolaires, il indique que 74 élèves de 3 classes de CM1 et CM2 de 2 communes, à savoir Derval et Petit-Auverné, en ont bénéficié.

M. Philippe DUGRAVOT le remercie d'avoir évoqué la situation à laquelle a été confrontée la commune de Villepôt la semaine dernière. Il souhaite que chacun ait une pensée pour tous les sinistrés, toutes les personnes qui ont été victimes à nouveau d'un épisode d'inondation la semaine dernière dont certaines assez douloureusement. Il pense qu'il ne faut pas les oublier.

S'agissant de sa commune, il rappelle qu'elle a été confrontée jusqu'à maintenant à 4 reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle en 1995, 1999, 2008 et 2018. Il informe que la commune constitue actuellement un nouveau dossier en vue de la reconnaissance de cet état de catastrophe naturelle qui, d'après la préfecture, devrait faire l'objet d'un arrêté de reconnaissance le 3 juillet prochain. Il souhaite également saluer l'action, la mobilisation, le travail réalisé par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, par son président, par la commission environnement, par tous ceux qui, de près ou de loin, participent à la réflexion et aux actions qui sont engagées pour organiser la prévention du risque d'inondation. Il souhaite également dire avec force qu'à l'échelle des communes, il est important que chacun, les agriculteurs, mais également les particuliers peuvent apporter une contribution dans la mise en place de dispositifs pour se prémunir contre le risque d'inondation. Il considère que chacun doit avoir conscience de l'intérêt collectif qu'il y a à se mobiliser afin de faire en sorte que des épisodes comme ceux qui se sont déroulés dernièrement et qui risquent avec l'évolution climatique de devenir plus fréquents, au fil du temps, soient le mieux maîtrisés possibles. Il estime qu'il ne s'agit pas simplement que de l'action de l'État, de l'action de la Communauté de communes, mais de l'action de tous les citoyens. Selon lui, l'action collective doit retenir l'intérêt de chacun et doit mobiliser à l'échelle des collectivités.

M. Sébastien CROSSOUARD partage les arguments avancés. Comme il l'a évoqué précédemment, les travaux seront financés par la collectivité. Toutefois, il insiste sur le fait que chaque propriétaire, chaque exploitant devra se mobiliser dans le sens du projet. Il conviendra, dans le cadre de cette concertation, de continuer les discussions afin de négocier au mieux avec pour objectif de réussir à prévenir ces inondations.

M. le Président rappelle que comme la commune de Villepôt, la ville de Châteaubriant en 2018 a connu cette situation dramatique pour la population. Il considère que dans ces situations, les élus sont sous tension absolue. La commune de Villepôt a une nouvelle fois été touchée tout comme le Nid-Coquet à Soudan. Il rappelle qu'un grand nombre de travaux a été réalisé depuis 2018 et d'autres sont programmés. Il corrobore les propos de M. Philippe DUGRAVOT en précisant qu'il est nécessaire de faire prendre conscience aux propriétaires des terres sur lesquelles sont implantés des ouvrages de l'utilité d'engager des travaux. Il souligne que ce projet doit être collectif. Par ailleurs, il espère que le rythme des investissements programmés permettra de limiter ce genre d'épisodes et fait observer le caractère exceptionnel des précipitations évaluées entre 70 et 100 millimètres en quelques heures. Il souligne que depuis octobre, les précipitations se situent entre 1000 voire 1200 millimètres selon les communes.

M. Sébastien CROSSOUARD rappelle que la collectivité peut compter sur le professionnalisme des techniciens de l'EPTB Eaux & Vilaine qui étaient présents sur le terrain la semaine dernière. Leur rôle est de constater afin de prévoir les travaux nécessaires.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ces rapports.**

M. le Président indique, comme avant chaque période estivale, qu'un cocktail est prévu à l'issue de cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

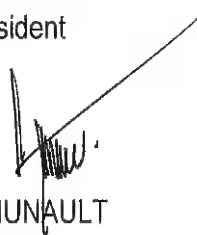
Il remercie tous les membres de l'assemblée.

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT